

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le lundi 12 juillet 2021 à 10 heures, par Visioconférence, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Monsieur Stephan Bugay, directeur d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2021-0104 **Adoption de l'ordre du jour**

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de quinze (15) minutes, est ouverte pour les citoyens présents en visioconférence et les questions reçues par courriel.

Proposition

CA5-2021-0105 Projets de tracés des parcours 56, 57 et 257 du RTC

- Considérant les projets de parcours 56, 57 et 257 du RTC qui doivent emprunter les rues Doyon, de l'Éducation et Langevin de l'arrondissement à compter du 21 août;
- Considérant la pétition signée par la très grande majorité des résidents de ces rues déposée lors de la séance du conseil du 8 juin, afin que ces tracés soient revus et concentrés sur les principales artères commerciales en périphérie du secteur;
- Considérant l'ouverture des résidents concernés à l'amélioration des services de transport en commun,
- Considérant l'absence de consultation des personnes directement impactées par ces propositions;
- Considérant la fermeture du RTC à examiner la moindre possibilité d'aménagement lors de la séance d'information organisée à l'intention des résidents concernés le 8 juin;
- Considérant que ces propositions menacent la sécurité de plusieurs intervenants du secteur et ne respectent pas les principes du développement durable;
- Considérant la démarche entreprise par les résidents concernés auprès du Maire de la Ville, le 29 juin, pour que ce projet de tracé soit revu et corrigé, afin de se concentrer sur les rues Royale, Seigneuriale, du Cénacle, Carmichael ou Labelle;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould et monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'appuyer la démarche des résidents auprès du Maire pour demander que ce projet de tracé soit révisé, et que M. Mélançon, à titre de président du Conseil, soit mandaté pour transmettre cette résolution au Maire.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2021-0106 **Modification avant adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52108Ia, 52109Ia et 52110Ia, R.C.A.5V.Q. 290 (Nouveau parc industriel au sud-est du boulevard Raymond, quartier 5-2, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2021-263***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52108Ia, 52109Ia et 52110Ia, R.C.A.5V.Q. 290 (Nouveau parc industriel au sud-est du boulevard*

Raymond, quartier 5-2, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial), tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2021-0107 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52108Ia, 52109Ia et 52110Ia, R.C.A.5V.Q. 290 (Nouveau parc industriel au sud-est du boulevard Raymond, quartier 5-2, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2021-263*

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 52108Ia, 52109Ia et 52110Ia, situées dans le quartier 5-2. La zone 52110Ia est agrandie à même la zone 52108Ia, qui est supprimée, et la zone 52109Ia est agrandie à même une partie de la zone 52110Ia, qui est réduite d'autant. Dans les zones 52109Ia et 52110Ia, les usages suivants ne sont plus permis : un comptoir postal et un service de photocopies, un service de développement et de tirage de photographies, un établissement dont l'activité principale est d'offrir des services administratifs de soutien aux entreprises, un centre de conditionnement physique et un commerce de vente au détail de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles sans installation. De plus, la hauteur maximale d'un bâtiment principal est fixée à neuf mètres. En outre, dans la zone 52109Ia, le mur d'un bâtiment principal voisin du lot numéro 5 220 830 du cadastre du Québec, qui est situé du côté de ce lot, doit désormais être recouvert de panneaux acoustiques conçus spécifiquement pour absorber le bruit, à l'exception de ses ouvertures. Pour la zone 52110Ia, le pourcentage d'occupation au sol minimal est réduit à 20 % et un minimum de 15 % de la superficie d'une façade localisée du côté du boulevard Raymond ou de l'avenue Larue doit désormais être vitrée. L'aménagement d'une aire de stationnement devant une façade d'un bâtiment principal, qui est située du côté du boulevard Raymond ou de l'avenue Larue, et l'accès d'un véhicule à un lot par ces rues sont prohibés. Enfin, un arbre d'un diamètre minimal de 0,05 mètre, mesuré à 1,3 mètre au-dessus du niveau du sol, doit être préservé ou planté dans une cour localisée du côté du boulevard Raymond ou de l'avenue Larue pour chaque huit mètres de ligne de lot dans cette cour.

Adoption des règlements

CA5-2021-0108 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur le lot numéro 2 866 326 du cadastre du Québec relativement à une aire de jeux extérieure, R.C.A.5V.Q. 294 (CPE au 395, boulevard Armand-Paris, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2021-262*

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la délivrance du permis de construction et du certificat d'autorisation requis pour l'implantation d'un centre de la petite enfance ou d'une garderie sur le lot numéro 2 866 326 du cadastre du Québec relativement à une aire de jeux extérieure, R.C.A.5V.Q. 294 (CPE au 395, boulevard Armand-Paris, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 10 h 17, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement